

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Delphine Bachmann, Jacques Blondin, Anne Marie von Arx-Vernon, Souheil Sayegh, Jean-Marc Guinchard, Claude Bocquet, Jean-Luc Forni, Patricia Bidaux, Bertrand Buchs, Marion Sobanek, Thomas Wenger, Jean-Charles Rielle, Amanda Gavilanes, Nicole Valiquer Grecuccio, Grégoire Carasso, Salima Moyard

Date de dépôt : 25 mars 2019

Proposition de motion

pour des macarons en faveur des professionnels de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que les véhicules spécifiques des professionnels de la santé se trouvent aujourd’hui soumis aux mêmes contraintes que les véhicules à usage privé ;
- que ces véhicules se retrouvent régulièrement amendés alors qu’ils sont en intervention ;
- que cette situation constitue une pression supplémentaire sur les professionnels de la santé ;
- que le gouvernement est conscient de la problématique et réfléchit actuellement aux solutions envisageables ;
- que, parmi ses réflexions, figure notamment la possible amélioration du macaron multizones « Plus » existant,

invite le Conseil d’Etat

- à mettre en place un macaron de parking spécifiquement destiné aux véhicules dédiés à l’usage professionnel du personnel soignant appelé à intervenir à domicile ;

- à développer et promouvoir parallèlement des modes de déplacement alternatifs afin de limiter le plus possible l'utilisation de ces véhicules lorsque jugée non nécessaire, notamment dans l'hypercentre urbain.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les véhicules spécifiques des professionnels de la santé, en particulier ceux rattachés au réseau de soins, se trouvent aujourd'hui soumis aux mêmes contraintes que le reste de la population, en ce qui concerne les zones bleues, les zones à durée limitée ainsi que les places blanches.

Ces véhicules se retrouvent ainsi régulièrement amendés, ce qui coûte évidemment à l'institution, donc indirectement à l'Etat, alors qu'ils sont en intervention et ne peuvent pas forcément quitter leur patient, pour respecter les exigences légales et réglementaires en matière de circulation routière.

Il est indéniable que cette situation constitue une pression supplémentaire sur les professionnels de la santé, déjà soumis à de fortes pressions en raison de la difficulté et de la charge de leur engagement.

Il y a quelques années de cela, le personnel concerné utilisait encore des véhicules privés, ce qui compliquait sans aucun doute la mise en place d'un macaron car difficile de savoir s'ils étaient en service ou pas, mais ce problème n'est plus d'actualité puisque ce sont désormais des véhicules officiels.

A ma question écrite urgente du 12 octobre dernier qui interrogeait le Conseil d'Etat à ce sujet, ce dernier s'est dit « conscient de la problématique » mais que « les solutions envisagées ont fait apparaître des difficultés d'application au regard de l'égalité de traitement vis-à-vis des organismes offrant des prestations similaires, mais également vis-à-vis des autres activités professionnelles ainsi que de l'impact de celles-ci sur le stationnement dans son ensemble » (QUE 897-A).

Le gouvernement évoque l'existence de discussions et de réflexions autour notamment du macaron multizones « Plus », dont il semble se satisfaire pour alléger la « pression du personnel soignant à domicile » à ce sujet.

Rappelons toutefois que ce macaron :

- ne couvre de loin pas tout le canton¹ ;

¹ https://www.geneve-parking.ch/sites/fdpg.ch/files/Multizones%20plus_FR.pdf.

- ne limite le stationnement qu'aux zones bleues et blanches sans prendre en considération les cases de livraisons ou infrastructures de la Fondation des parkings ;
- ne règle pas la question des amendes d'ordre lorsque le contrôle du stationnement ne prend pas en considération la marge de tolérance prévue aux endroits où les véhicules ne gênent pas la visibilité ni ne mettent en danger la circulation (LCR, art. 37 al. 2 ; OCR, art. 18 al. 2).

Pour toutes ces raisons, la présente motion propose à l'Etat de mettre en place un macaron de parking spécifiquement destiné aux véhicules officiels du personnel soignant à domicile rattaché au réseau de soins et, parallèlement, de développer et de promouvoir des modes de déplacement alternatifs afin de limiter le plus possible l'utilisation de ces véhicules lorsque celle-ci n'est pas jugée nécessaire, notamment en milieu urbain.

Aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous remercions du soutien que vous voudrez bien porter à cette proposition de motion.